

213C0369

FR0004031292-OP002-ES01-AS02

21 mars 2013

Résultat de l'offre publique simplifiée visant les actions de la société.

FONCIERE SEPRIC SA

(Euronext Paris)

1. Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 19 mars 2013, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique simplifiée initiée par la société Patrimoine et Commerce, visant les actions de la société FONCIERE SEPRIC, elle a reçu en dépôt un total de 2 925 190 actions FONCIERE SEPRIC.

La répartition des actions FONCIERE SEPRIC apportées à l'offre est la suivante :

- **offre mixte principale** (remise pour 20 actions FONCIERE SEPRIC présentées (coupon 2011/2012 attaché) de 11 actions Patrimoine et Commerce (coupon 2012 attaché) à émettre et 18,20 € en numéraire¹) : 2 424 960 actions FONCIERE SEPRIC ont été présentées à l'offre mixte principale ; ces ordres sont entièrement servis² ;
- **offre d'achat à titre subsidiaire** (12 € par action FONCIERE SEPRIC – coupon 2011/2012 attaché³ -) : 500 230 actions FONCIERE SEPRIC ont été présentées à l'offre d'achat subsidiaire, soit un nombre supérieur au plafond de 462 000 actions prévu pour cette offre. Par conséquent :
 - le nombre d'actions retenues dans l'offre d'achat subsidiaire est de 462 000, soit un taux de service d'environ 92,36% ;
 - 38 230 actions FONCIERE SEPRIC sont reportées sur l'offre mixte principale⁴.

L'initiateur acquiert au total 2 925 190 actions FONCIERE SEPRIC, selon la répartition suivante :

Offre mixte principale	2 463 190 actions ⁴
Offre d'achat subsidiaire	462 000 actions ⁵

Ainsi, Patrimoine et Commerce détient 7 632 353 actions et droits de vote FONCIERE SEPRIC représentant 99,83% du capital et au moins 99,73% des droits de vote de cette société⁶.

¹ Soit 0,91 € par action FONCIERE SEPRIC apportée.

² Etant précisé qu'aucune action FONCIERE SEPRIC nouvelle résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions n'a été apportée à l'offre mixte principale.

³ Etant précisé que 19 800 actions FONCIERE SEPRIC nouvelles résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions pendant la durée de l'offre (et n'ayant donc pas droit au coupon 2011/2012 de 0,40 € par action devant être mis en paiement le 28 mars 2013) ont été apportées à l'offre d'achat à titre subsidiaire.

⁴ Dont 1 513 actions FONCIERE SEPRIC n'ayant pas droit au coupon 2011/2012 de 0,40 € par action.

⁵ Dont 18 287 actions FONCIERE SEPRIC n'ayant pas droit au coupon 2011/2012 de 0,40 € par action.

⁶ Sur la base d'un capital composé de 7 645 284 actions représentant au plus 7 653 169 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de l'émission de 20 000 actions pendant la durée de l'offre suite à l'exercice de 20 000 options de souscription d'actions).

2. Nyse Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre (précisant le mode de traitement des rompus) et les dates et conditions de l'admission des actions nouvelles Patrimoine et Commerce sur Euronext Paris.
-